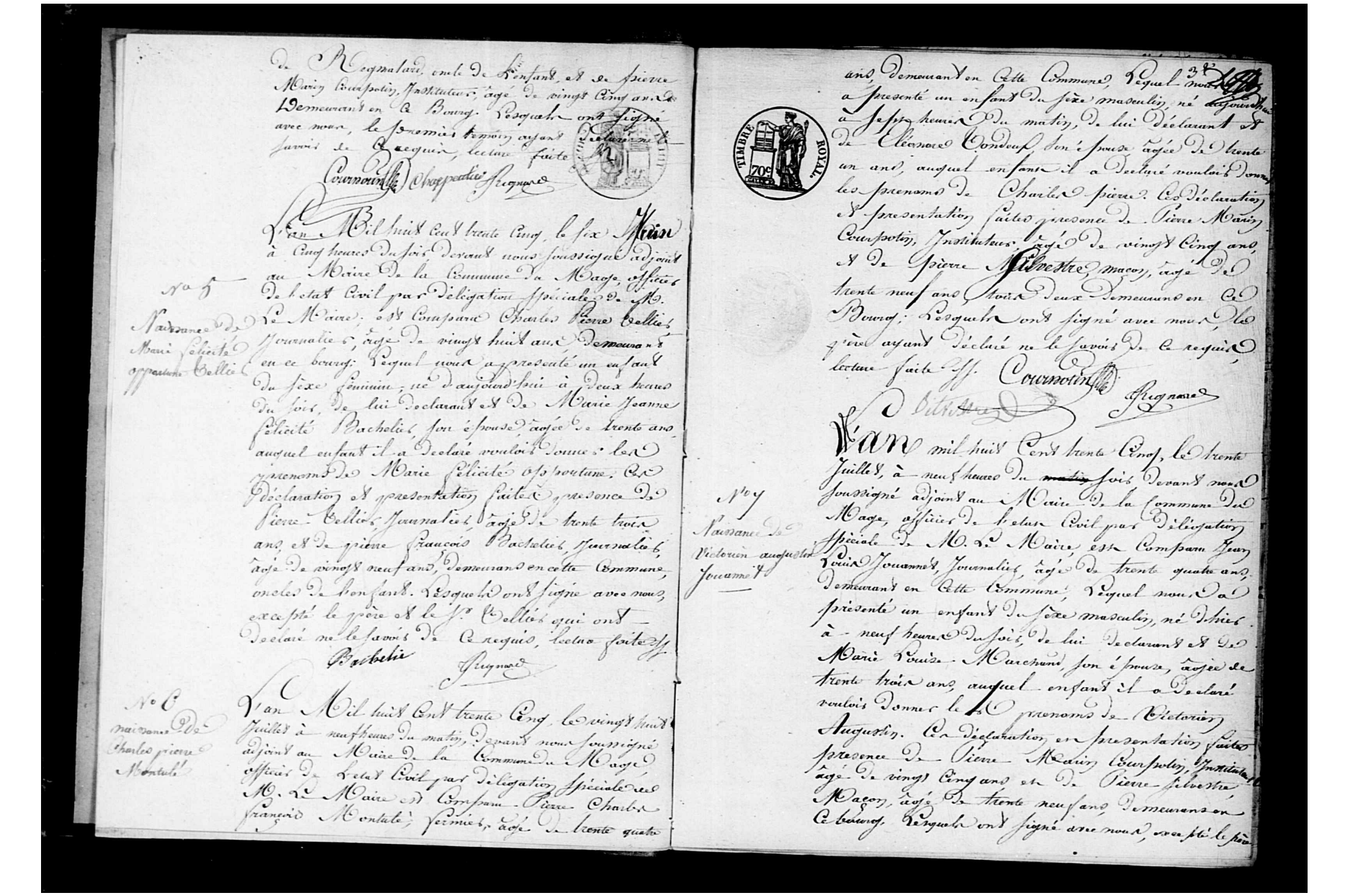




De Regnulari, oncle de l'enfant, et de Pierre
Marie Couppoliz, instituteur, âgé de vingt cinq ans, et
Demeurant en la Bourg. Lesquels ont signé
avec nous, le premier témoin, enfant
parmi de l'acquit, lecture faite
Commune de l'acquit



Van Mil huit cent trente cinq, le six
à neuf heures du soir, devant nous, sous-signé, adjoint
au Maire de la Commune de Mages, officier
de l'état civil par Délégation spéciale de M.
de Mages, et Compagnon Charles Pierre Collie's
Néissance de l'enfant, âgé de vingt huit ans, Demeurant
en ce bourg. Lequel nous a présenté un enfant
du sexe féminin, né d'aujourd'hui à deux heures
du soir, de lui déclarant et de Marie femme
felicite Pacholiz, son épouse, âgée de trente ans,
auquel enfant il a déclaré vouloir donner le
prénom de Marie felicite's opposant. La
Déclaration et présentation, faites, présence de
Pierre Collie's, journalier, âgé de trente trois
ans, et de Pierre François Pacholiz, journalier,
âgé de vingt neuf ans, Demeurant en cette Commune,
oncles de l'enfant. Lesquels ont signé avec nous,
excepté le père et le s. Collie's qui ont
déclaré ne le savoir de l'acquit, lecture faite
Pacholiz Signé

N. C.
Néissance de
Charles Pierre
Montali
Van Mil huit cent trente cinq, le vingt huit
juillet à neuf heures du matin, devant nous, sous-signé,
adjoint au Maire de la Commune de Mages,
officier de l'état civil par Délégation spéciale de
M. de Mages et Compagnon Pierre Charles
François Montali, fermier, âgé de trente quatre



N. C.
Néissance de
Victorin Augustin
Jeanne

ans, Demeurant en cette Commune, Lequel nous
a présenté un enfant du sexe masculin, né d'aujourd'hui
à sept heures du matin, de lui déclarant et
de l'enfant Couppoliz son épouse, âgée de trente
un ans, auquel enfant il a déclaré vouloir donner
les prénoms de Charles Pierre. La Déclaration
et présentation, faites, présence de Pierre Marie
Couppoliz, instituteur, âgé de vingt cinq ans,
et de Pierre l'acquit, maçon, âgé de
trente neuf ans, tous deux Demeurant en ce
bourg. Lesquels ont signé avec nous, le
père ayant déclaré ne le savoir de l'acquit,
lecture faite. Commune de l'acquit
Pacholiz Signé

Van mil huit cent trente cinq, le trente
juillet, à neuf heures du matin, devant nous,
sous-signé, adjoint au Maire de la Commune de
Mages, officier de l'état civil par Délégation
spéciale de M. de Mages, et Compagnon Jean
Victorin Augustin, journalier, âgé de trente quatre ans,
Demeurant en cette Commune, Lequel nous a
présenté un enfant du sexe masculin, né d'aujourd'hui
à neuf heures du soir, de lui déclarant et de
Marie Louise Macerand, son épouse, âgée de
trente trois ans, auquel enfant il a déclaré
vouloir donner le prénom de Victorin
Augustin. La Déclaration, et présentation, faites
présence de Pierre Marie Couppoliz, instituteur,
âgé de vingt cinq ans et de Pierre l'acquit,
maçon, âgé de trente neuf ans, Demeurant en
ce bourg. Lesquels ont signé avec nous, avec le père